Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230602-SG2023\_05005-Al Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SÉANCE DU 31 MAI 2023 A 19H00**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 25 mai 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

## Etaient présents

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

## Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Brahim OUAREM), Danièle GARCIA (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Eléonore MORENO (pouvoir à Laurence MOLINARI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Heritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

## Absents Excusés:

# Nombre de membres

composant le conseil: 39

en exercice : 39 présents : 25 représentés : 14

absents:

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Héritier LUNDA est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la

séance





#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023**

#### Délibération n°23-46

DGA: Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Associatif et Evénementiel Affaire suivie par Romain COLACICCO

# VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION KRAKEN BOXING

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui indique que « Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire,

VU l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui indique que « Les communes [...] peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la distribution publique d'électricité et de gaz. »,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10-1,

CONSIDERANT l'implication de l'association dans le développement du sport-handicap et la volonté de la Municipalité de soutenir cette dynamique,

**CONSIDERANT** la sélection des boxeurs de l'association Kraken Boxing à l'Open Mondial de Bulgarie et au stage international qui se sont déroulés du 25 avril au 30 avril 2023,

**CONSIDERANT**, la nécessité d'apporter une aide financière au déplacement des boxeurs génovéfains en Bulgarie,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine et Histoire de la ville du 16 mai 2023.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association « Kraken Boxing ».

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230602-SG2023\_05005-Al Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 « subventions de fonctionnement » 520, du budget communal 2023.

VOTE

Pour: 38 Contre:

Abstention:

Mme Busson ne prend pas part au vote

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomérat

Publié sur le site de la ville le 5 juin 2023

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230602-SG2023\_05005-Al Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023